

ARRETE MUNICIPAL **2025-12**

Le Maire de la Commune de NAVARRENX,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2212-2,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2125-1,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2024 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la Commune pour occupation du domaine public,
- Vu la lettre en date du 25 juillet 2026, par laquelle Charlotte Hagolle, représentant « Navarrenx Pelote », sollicite l'autorisation gracieuse d'occuper le domaine public en vue d'y organiser un repas associatif le samedi 8 août 2026,
- Vu l'intérêt général ;
- Vu l'état des lieux,

ARRÊTE

Article 1 : L'association Navarrenx Pelote est autorisée à occuper le tronçon de voie sis rue Jeanne d'Albret, au niveau du fronton Bon accueil, le samedi 8 août 2026 de 11h à 02h, à charge pour elle de se conformer aux conditions suivantes :

- Un champ de circulation sera laissé libre pour le passage des véhicules de secours,
- Les lieux devront impérativement être libérés et débarrassés de tout encombrement dès le dimanche 9 août à 12h,
- Le pétitionnaire devra assurer le nettoyage de la zone concernée ; il devra notamment s'assurer de l'absence de détritits et de salissure lors de l'enlèvement des meubles.

Article 1er Le pétitionnaire devra verser dans la caisse du receveur municipal une redevance de zéro €.

Article 2e La présente autorisation est pour toute ou partie révocable à tout moment sans indemnité, soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour non-respect par Navarrenx Pelote des conditions imposées par les articles ci-dessus.

Article 3e Dès l'achèvement de la présente autorisation, Navarrenx Pelote devra enlever tous matériels, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir, à ses frais, le site dans son état primitif.

Article 4e Le présent arrêté sera affiché en Mairie une ampliation en sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Navarrenx,
- Navarrenx Pelote

Fait à NAVARRENX, le 27 juillet 2026

Le Maire
N. BARTHE



